

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/05/2020

Dossier complet le :
26/05/2020

N° d'enregistrement :
2 020,3005

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de stockage en cubitainer IBC de 1000 L - Volume passe de 500 m3 à 700 m3 - rubrique ICPE n°4331

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Saltel

Prénom Laurent

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RYSSSEN ALCOOLS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Saltel; Laurent; directeur

RCS / SIRET

4 9 1 2 9 3 7 9 1 0 0 0 2 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Augmentation de la capacité de stockage de 500 à 700 m3 de stockage d'alcool en contenant de type IBC de 1000 L et en fûts. La rubrique ICPE n°4331 dont le seuil est à 50 tonnes pour la déclaration / 100 tonnes pour l'enregistrement / 1 000 tonnes pour l'autorisation / 5 000 tonnes Seveso seuil bas / 50 000 tonnes Seveso seuil haut.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à augmenter le volume stocker pour passer de 500 à 700 m3. La surface au sol de la zone de stockage n'est pas modifiée.

La société est déjà autorisé sous cette rubrique avec un volume de 23 520 tonnes. Avec le projet la quantité de liquide inflammable (classé sous la rubrique 4331) va passer 23 520 tonnes à 23 678 tonnes (+ 158 tonnes) soit une augmentation de 0,68 %.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra à la société Ryssen Alcool de disposer d'une plus grande capacité de stockage. La société reçoit régulièrement des demandes client pour de la livraison d'alcool en petits contenants. L'augmentation de la capacité de stockage permettra à Ryssen de disposer d'une réserve plus importante et ainsi d'améliorer sa réactivité auprès de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune phase travaux.

Le stockage est réalisé sur une zone existante disposant des moyens de rétention et de défense incendie dimensionné pour le projet de 700 m³. Aucune nouvelle surface étanche au sol ne sera créée dans le cadre de ce projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune modification des conditions d'exploitation de la zone de stockage extérieure.

Les conteneurs sont remplis par un dispositif de remplissage automatisé (système déjà existant et non modifié). Les cubitainers sont déplacés par l'intermédiaire de chariots élévateurs. Ils sont stockés au sol et par gerbage sur un maximum de 2 niveaux. L'augmentation de la quantité stockée est en lien direct avec une meilleure optimisation de l'espace entre les cubitainers sur les zones de stockage existantes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucun permis de construire n'est nécessaire pour le projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume stocké sur la zone de stockage extérieure existante (en m ³ - Alcools)	passé de 500 à 700
Surface au sol de la rétention en m ²	Aucune modification de la surface au sol, qui reste à 1 579 m ² . Cette surface correspond à deux zones de stockage de 779 et 800 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4208 RTE DE LA DISTILLERIE 59279
LOON PLAGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 1° 0 0' 17 " 06 Lat. 0 2° 14' 23 " 96

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Augmentation de la capacité de stockage. La zone de stockages actuelles est autorisée par l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 mars 2013 (volume totale en fût et container de 500 m³), et par l'arrêté du 04 octobre 2007. Une enquête publique et une évaluation environnementale ont été réalisées en 2007 pour l'élaboration de l'AP de 2007. Dans cette AP, la capacité de stockage, en fûts et en cubitainers, mentionnée est de 300 m³.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Loon-Plage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la communauté urbaine de Dunkerque. Le projet ne sera pas à l'origine d'émission sonores en phase d'exploitation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Loon-Plage est reprise dans un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Dunkerque, Directive Inondation Bassin Artois Picardie mars 2014. Le site n'est pas repris dans un PPRT. La société Ryssen a établi son Propre PPRT (site Seveso seuil bas), approuvé en décembre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité de stockage va générer une modification des zones d'effets thermique et de suppression de la zone de stockage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation, territoire à risque d'inondation de la région Dunkerquoise.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet, les cubitainers et les fûts remplis d'alcool sont stockés fermés et étanches.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nouvelle surface imperméabilisée de crée sur le site.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La zone existante de stockage extérieure est étanche et sur rétention. La société Ryssen dispose des moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques. En cas d'incendie les eaux peuvent être dirigées vers une rétention déportée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Loon-Plage

le, 21/04/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

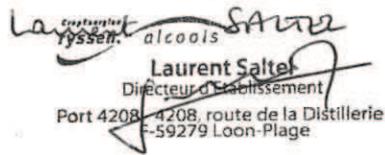
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Loon-Plage

le, 21/04/2020

Signature


Laurent Salter
Directeur d'établissement
Port 4208 - 4208, route de la Distillerie
F-59279 Loon-Plage

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom Prénom

Qualité

Tél Fax

Courriel @

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Projet dans son environnement proche et lointain (prise de vue année 2015 avec une résolution de 20 cm)



Rétentions pour le stockage d'alcool en cuve

Poste de livraison wagon

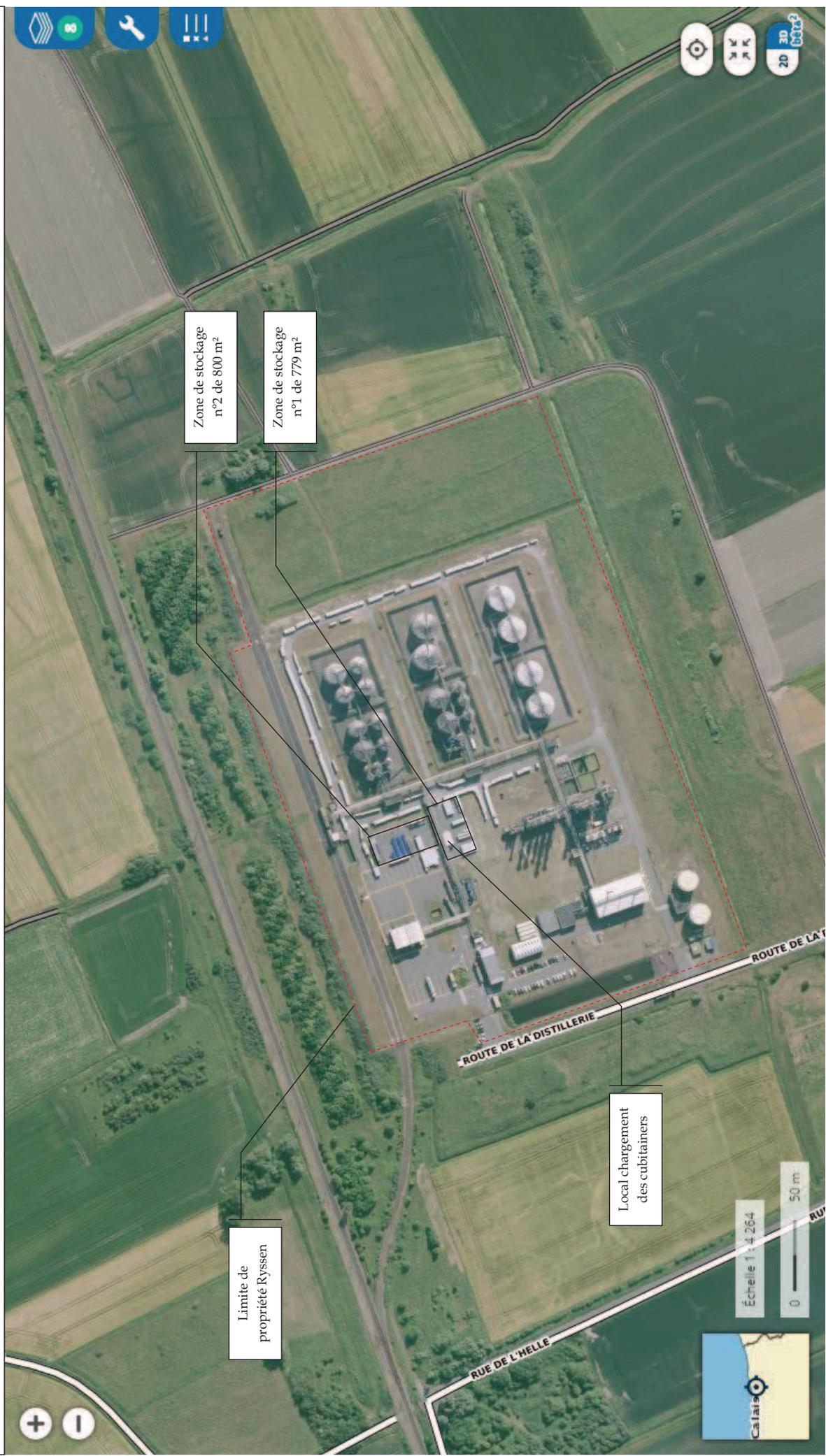


Zone de stockage existante des fûts et containers

Poste de chargement camion

Stockage en cuve de dénaturant

Plan des abords du projet (photographie aérienne extrait de geoportail – prise de vue année 2015 avec une résolution de 20 cm)



Zone de stockage
n°2 de 800 m²

Zone de stockage
n°1 de 779 m²

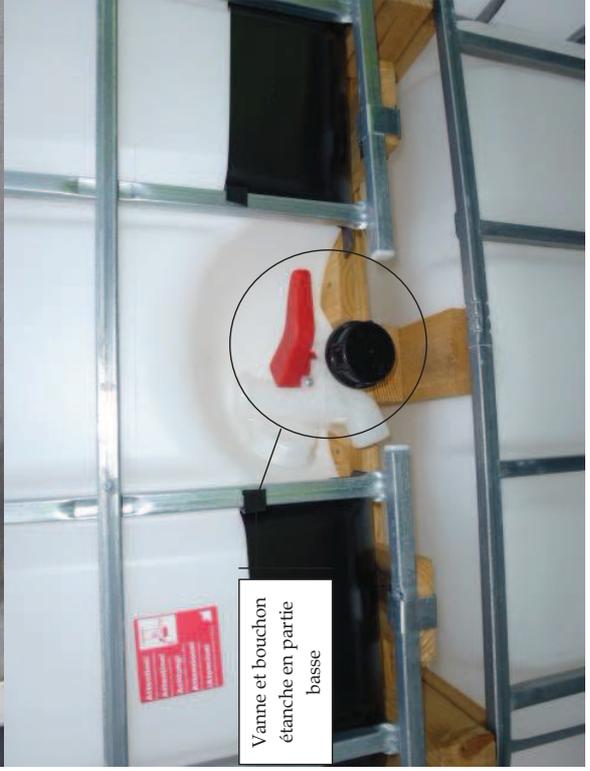
Limite de
propriété Ryssen

Local chargement
des cubitainers

Échelle 1:4264
0 50 m



Les photographies suivantes illustrent les conditions d'exploitation



Ryssen – Loon- plage
Complément d'information

Etude Cas par Cas

Augmentation de la capacité de stockage
d'alcool en cubitainer

Sommaire

I	INTRODUCTION	3
II	DOCUMENTS DE REFERENCE	3
III	POSITIONNEMENT DU SITE	3
IV	RISQUES ACCIDENTELS	4
V	LES MOYENS DE LUTTE	6
VI	EMISSION DIFFUSE DE COV	6

Liste des tableaux

Tableau 1 : Calcul des distances d'effets – Méthodologie	4
--	---

Liste des figures

Figure 1 : Zone des effets thermiques – Combustion d'alcool – Aire de conditionnement n°1	5
Figure 2 : Zone des effets thermiques – Combustion d'alcool – Aire de conditionnement n°2	5
Figure 3 : Système de remplissage automatisé et vanne en partie basse d'un cubitainer	7
Figure 4 : Vanne et opercule en partie basse et bouchon étanche en partie haute d'un cubitainer	8

I INTRODUCTION

La société Ryssen souhaite passer le volume de stockage d'alcool, en IBC (cubitainer de 1000 L) de 500 m³ à 700 m³ - rubrique ICPE n°4331. Le 21 avril 2020 une demande d'examen au cas par cas a été déposée, par la société Ryssen, à l'adresse mail suivante : « aecasparcas.dreal-npdcp.pae.siddee.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr ».

En réponse à cette demande une demande de compléments a été formulée par le Préfet, le 6 mai 2020 (courrier en annexe 1).

La demande de compléments concerne :

- × Positionnement sur le classement du site suite à la modification au titre des rubriques de la nomenclature ICPE et notamment en ce qui concerne la rubrique 4001.
- × Impact du projet en termes de risques accidentels.
- × Description des moyens de lutte contre l'incendie et justification de l'adaptation de ces moyens aux risques induits par le projet.
- × Impact du projet en termes de rejets de composés organiques volatils (COV).

Le présent document donne les informations complémentaires demandées par la Préfecture.

II DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence utilisés pour rédiger ce mémoire sont :

- × Courrier de la préfecture demandant des informations complémentaires en date du 06 mai 2020.
- × Cerfa n°14734*03 déposé par la Société Ryssen le 21 avril 2020 (en annexe 2).

III POSITIONNEMENT DU SITE

Le projet consiste à augmenter le volume stocké pour passer de 500 à 700 m³ (stockage d'alcool). La surface au sol de la zone de stockage n'est pas modifiée.

La société Ryssen est déjà autorisée sous cette rubrique avec un volume de 23 520 tonnes. Avec le projet la quantité de liquide inflammable (classé sous la rubrique 4331) va passer 23 520 tonnes à 23 678 tonnes (+ 158 tonnes, masse volumique de 790 kg/m³) soit une augmentation du volume stocké sur le site de 0,68 %.

Augmentation de la capacité de stockage. La zone de stockages actuels est autorisée par l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 mars 2013 (volume totale en fût et container de 500 m³), et par l'arrêté du 04 octobre 2007. Une enquête publique et une évaluation environnementale ont été réalisées en 2007 pour l'élaboration de l'AP de 2007. Dans cette AP, la capacité de stockage, en fûts et en cubitainers, mentionnée était de 300 m³.

Avec cette augmentation de capacité le site restera bien soumis à autorisation Seveso Seuil Bas.

Les seuils donnés ci-dessous correspondent à la rubrique 4331 :

Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :	
1. Supérieure ou égale à 1 000 t	(A-2)
2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t	(E)
3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	(DC)

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.

Le site (sans et avec le projet) est en dépassement direct du seuil Seveso Bas pour la rubrique 4331.

Une évaluation du classement du site selon la « règle des cumuls » (phénomène physique) a également été réalisé par la société Ryssen, en intégrant le projet. Les résultats donne un classement du site en seuil Seveso bas, avec le projet d'augmenter le stockage à 700 m³ d'alcool en cubitainer.

IV RISQUES ACCIDENTELS

L'étude de dangers de la société Ryssen à Loon-Plage a été mise à jour fin 2019 et début 2020.

La modélisation des phénomènes thermiques d'une nappe d'alcool épandu dans les rétentions des zones de reconditionnement a été réalisée selon la méthode présentée dans le Tableau 1.

Phénomène dangereux		Méthodologie de calcul
Incendie de liquides inflammables	Effets thermiques liés au rayonnement de la flamme	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe
		<ul style="list-style-type: none"> *→ Modèle adapté aux incendies en extérieur *→ Flamme assimilée à un cylindre : dimensionnement des effets à partir de la surface de flamme *→ Prise en compte de l'effet du vent et de l'angle d'exposition de la cible

Tableau 1 : Calcul des distances d'effets - Méthodologie

Dans cette modélisation nous considérons le cas majorant ou toute la surface de la rétention est recouverte par de l'alcool et est en combustion.

Les zones d'effet calculées pour ces scénarios sont présentées dans la Figure 1 et la Figure 2.

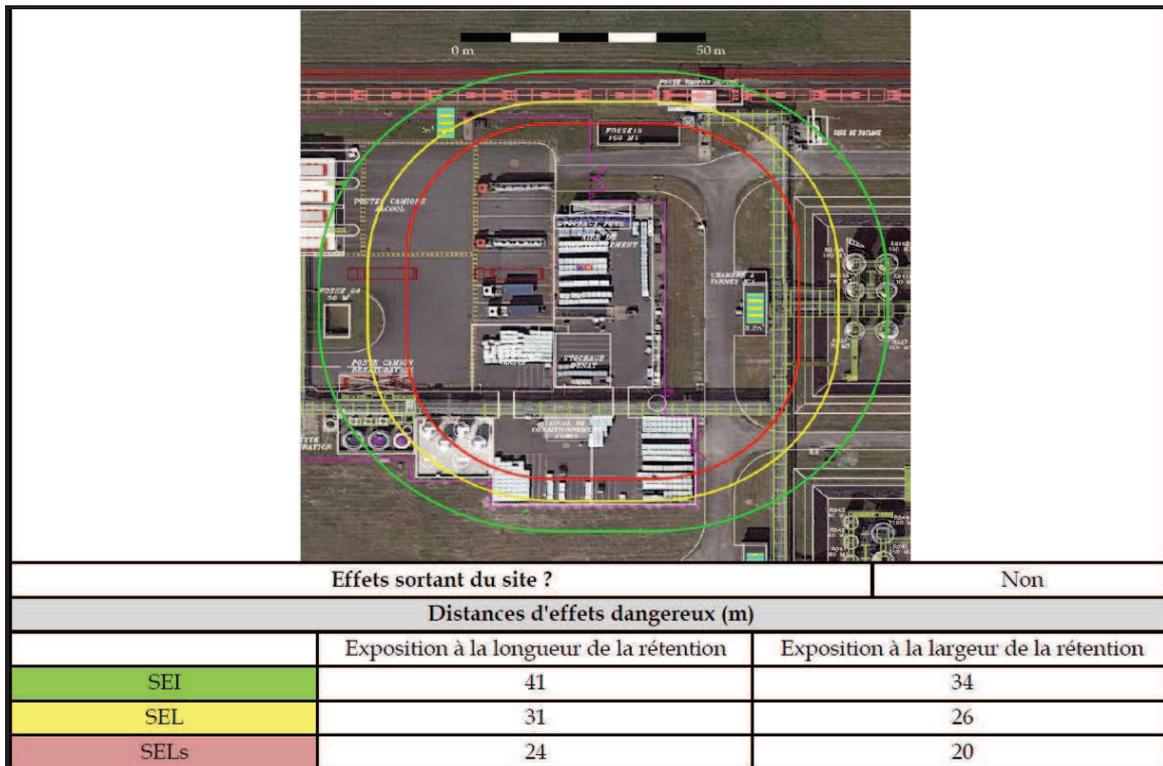


Figure 1 : Zone des effets thermiques - Combustion d'alcool - Aire de conditionnement n°1

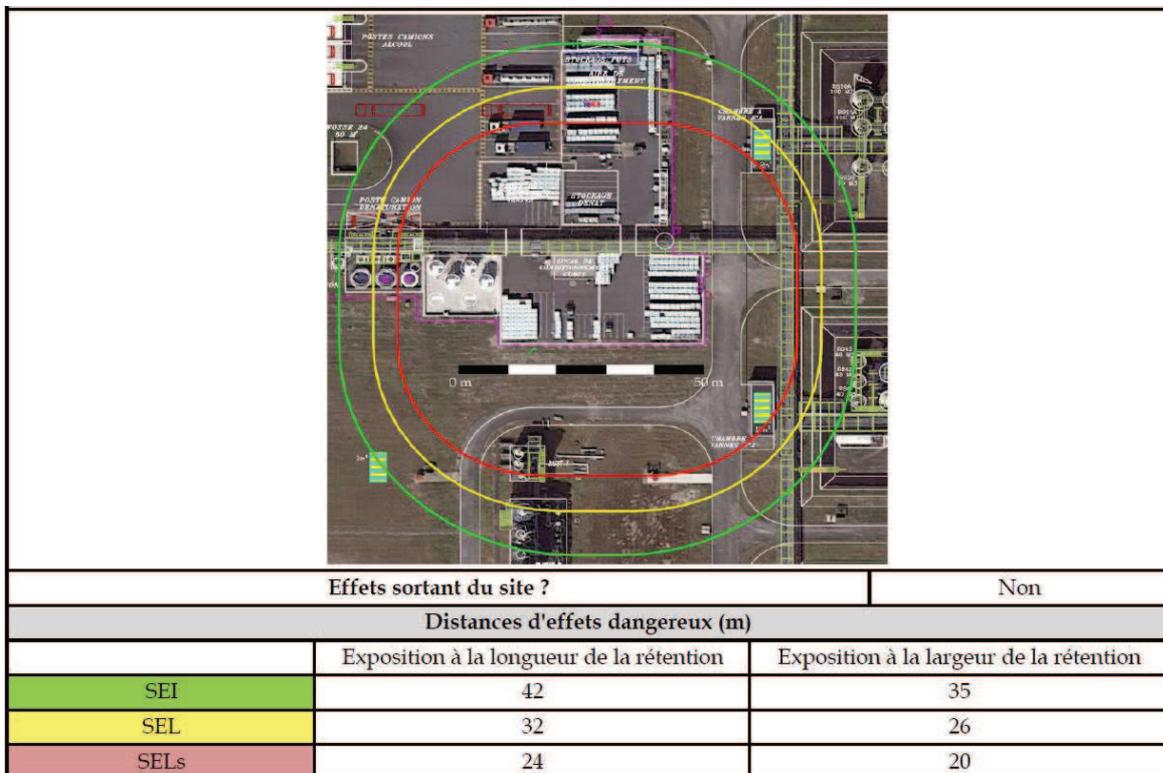


Figure 2 : Zone des effets thermiques - Combustion d'alcool - Aire de conditionnement n°2

Les phénomènes thermiques sont confinés à l'intérieur du site Ryssen Alcool. Avec le projet, la surface au sol (en contact avec l'air) pouvant être enflammée en cas d'incendie reste inchangée. Aucune modification de la surface au sol de la zone de rétention n'est prévue dans le projet. La surface au sol en contact avec l'air est une des données principales pour la détermination des zones d'effets.

Avec le projet les zones d'effets présentées dans les figures ci-dessus resteront inchangées.

Le projet n'a aucun impact sur l'étendue des zones d'effets. L'augmentation de la capacité de stockage va générer en cas d'incendie un accroissement de la durée de l'incendie.

La société Ryssen dispose des moyens d'extinction sur son site permettant l'extinction du feu en cas d'incendie et également la protection des installations voisines.

V LES MOYENS DE LUTTE

La société Ryssen dispose à proximité des moyens fixes suivant :

- × Lance monitor avec émulseurs.
- × Poteaux d'incendie.
- × Détecteur de gaz (éthanol – LIE).

Elle dispose également de moyens d'extinction mobiles :

- × Canon mobile
- × Lance à eau
- × Queue de paon

Les moyens de protection, mis en œuvre, sont présentés dans la fiche descriptive d'un incendie des aires de conditionnement. Cette fiche est reprise en annexe 3.

VI EMISSION DIFFUSE DE COV

Sur les deux zones de stockage, il n'y a aucune émission canalisée de COVnm.

Les cubitainers sont stockés avec des bouchons étanches (en partie haute et basse). Il ne peut y avoir aucune émission diffuse d'alcool sur la phase de stockage.

Des émissions diffuses peuvent apparaître lors des phases de remplissage des cubitainers.

Le projet Ryssen ne prévoit aucune modification des installations de remplissage manuelle ou automatique des récipients. Les opérations de remplissage manuelle et automatique des futs et cubitainers ne sont pas modifiées. Aucune augmentation de la capacité de remplissage des récipients n'est envisagée dans ce projet.



Figure 3 : Système de remplissage automatisé et vanne en partie basse d'un cubitainer



Figure 4 : Vanne et opercule en partie basse et bouchon étanche en partie haute d'un cubitainer

Annexe 1 : Demande de compléments du 6 mai 2020

Annexe 2 : Cerfa n°14734*03 déposé par la Société Ryssen le 21 avril 2020

Annexe 3 : Moyens de lutte en cas d'incendie sur les aires de conditionnement

SCENARIO 16 - Incendie en aire(s) de conditionnement

Epanchement important d'alcool dans la ou les aire(s) de conditionnement, avec inflammation du liquide

1-Scénario

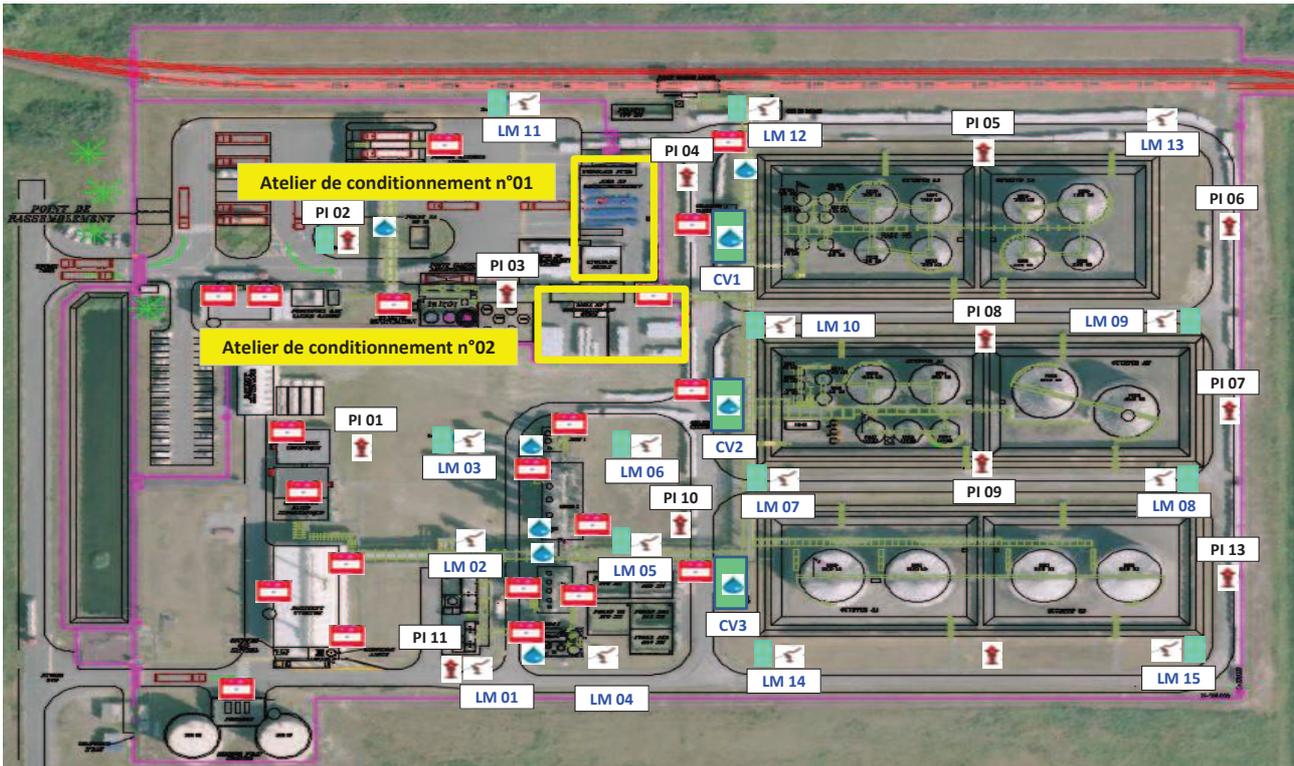
Les ateliers de conditionnement sont répartis de la manière suivante :

- Aire de conditionnement n°1 : Conditionnement de fûts + stockage d'IBC d'alcools pleins, de fûts d'alcools pleins, de fûts vides. Ainsi que présence de dénaturants purs conditionnés (MEK, IPA, DEP, Musk-Stapha, TBA-DB, Linalol, Acétate d'éthyle, Mélange d'acétate d'éthyle + acétate d'isopropyle, Eurodénaturant).
- Aire de conditionnement n°2 : Conditionnement d'IBC + Stockage d'IBC d'alcools pleins et IBC Vides.

Les 2 parties de l'aire de conditionnement sont sur rétentions. En cas d'incendie, l'éthanol, les produits de dénaturation et les eaux d'extinction sont récupérés dans la fosse 19 (150 m³) pour l'aire de conditionnement n°1 ou la fosse 20 (200 m³) pour l'aire de conditionnement n°2

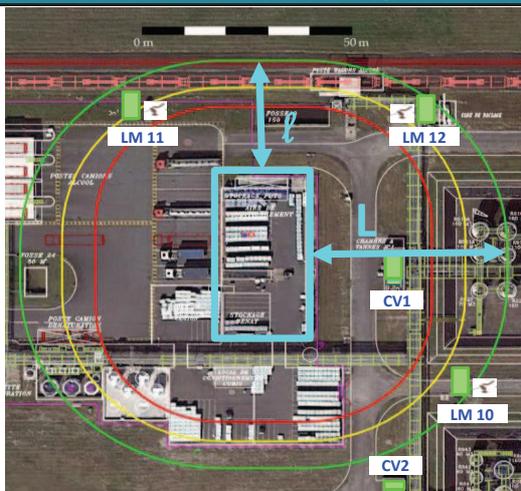
Origine potentielle : Débordement, fuite au niveau d'un joint, Perte de confinement de plusieurs contenants, inflammation

2 - Plan de la zone



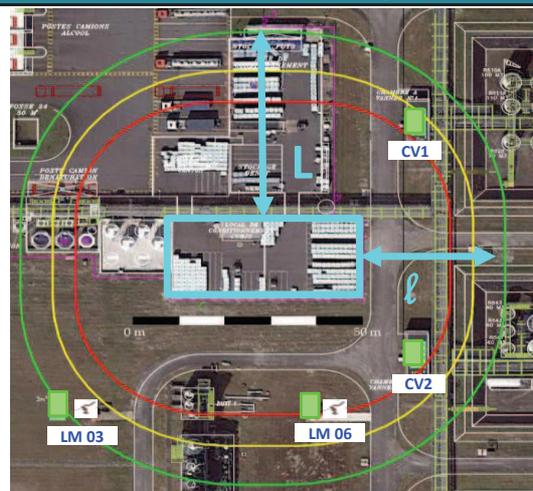
3 - Plan flux thermiques

Atelier de conditionnement n°01/ Aire n°01



Zone d'effets dangereux : Aire n°01

Atelier de conditionnement n°02/ Aire n°02



Zone d'effets dangereux : Aire n°02

	Longueur (L en m)	Largeur (l en m)		Longueur (L en m)	Largeur (l en m)
SEI (3kW/m ²)	41	34	SEI (3kW/m ²)	42	35
SEL (5kW/m ²)	31	26	SEL (5kW/m ²)	32	26
SELS (8kW/m ²)	24	20	SELS (8kW/m ²)	24	20

4 - Produit(s) chimique(s) présent(s) dans la zone

Ethanol non dénaturé, conditionné.

Dénaturants purs conditionnés: DEP, IPA, Acétate d'éthyle, TBA-DB, Linalol, Musk-Stapha, MEK, Mélange d'acétate d'éthyle + acétate d'isopropyle, Eurodénaturant.

Ethanols dénaturés et conditionnés avec les précédents produits cités.

5 - Les moyens de détection

I. Détecteurs de vapeur d'éthanol

Type de détecteur :	Seuils de déclenchement des alarmes	Actions si seuils atteints	
Infrarouge, PIR 7000 (Dräger)			
Aire n°01 : 1 détecteur en fosse 19	A1 : 20 % de la LIE éthanol	Buzzer Dräger en salle de contrôle	
Aire n°02 : 1 détecteur en fosse 20	A2 : 50 % de la LIE éthanol	Alarme visuelle PC Foxboro en salle de contrôle	
		Alarme visuelle sur l'armoire Dräger en salle d'instrumentation	
		Si deux seuils A1 sont atteints	Diffusion d'un message vocal sur le site
		Si un seuil A2 est atteint	

6 - Moyens d'extinction fixes de la zone

I. Déversoirs mousse

Aire n°01 : Fosse 19 + postewagon + gare de raclage		Aire n°02 : Fosse 20	
Surface utile	151,5 m ²	Surface utile	100 m ²
Volume utile	(Fosse 19) 150 m ³	Volume utile	200 m ³
Nombre de déversoir	1	Nombre de déversoir	1
Débit de la zone	684 l/min	Débit de la zone	400 l/min

II. Autonomie en émulseur (couronnes + déversoirs)

Aire n°01			Aire n°02		
Débit total couronnes + déversoirs	Taux d'application visé	Taux d'application réel	Débit total couronnes + déversoirs	Taux d'application visé	Taux d'application réel
684 l/min soit 41,04 m ³ /h	4,50 l/min/m ²	4,51 l/min/m ²	400 l/min soit 24 m ³ /h	4,50 l/min/m ²	4,00 l/min/m ²
Autonomie en émulseur (8,2 m ³ à 3% en CV1)		6 h 39 min	Autonomie en émulseur (8 m ³ à 3% en CV3)		11 h 06 min

III. Lances monitor (LM)

Débit des lances monitor	Volume des cuves d'émulseur à 3%	Autonomie en eau + mousse	LM à disposition Aire n°01	LM à disposition Aire n°02
3000 l/min	3 m ³ / lance	33 min / lance	LM n° 10, 11 et 12	LM n° 03, 06 et 10

IV. Protection obligatoire des installations connexes (Uniquement en eau)

V. Protection éventuelle des installations connexes (Uniquement en eau)

Si incendie sur l'aire n°01	<ul style="list-style-type: none"> - Aire de conditionnement n°2 - Camion(s) Citerne(s) parking - Container(s) parking - Ateliers de dénaturations - Fosse 19 	Si incendie sur l'aire n°01	Selon le ressenti du poste avancé : <ul style="list-style-type: none"> - Poste wagon - Gare de raclage - Wagons éventuellement présents - Cuvette 1A
Si incendie sur l'aire n°02	<ul style="list-style-type: none"> - Aire de conditionnement n°1 - Container(s) et camion(s) parking - Ateliers de dénaturation - Fosse 20 - Daisy 1 	Si incendie sur l'aire n°02	Selon le ressenti du poste avancé : <ul style="list-style-type: none"> - Cuvette 1A - Cuvette 2A - Groupe V

7 - Moyens d'extinction mobile

Matériel	Débit eau	Volume des IBC d'émulseur à 3%	Autonomie en eau + mousse	Poteaux incendie recommandés	
				Aire n°01	Aire n°02
Canon mobile	3000 l/min	1 m ³ / IBC	11 min / IBC	02	10
Lance à eau à débit variable	150-500 l/min	1 m ³ / IBC	3h42 - 1h06 / IBC	Eventuellement 01, 05, 08 et 10	Eventuellement 01, 08 et 10
Queue de paon	1000 l/min	-	-		

8 - Dégradation probable du scénario

Le rayonnement thermique peut propager l'incendie sur les installations connexes :

*Camion(s) Citerne(s) parking, Container(s) parking, Ateliers de dénaturation, Daisy 1,...